



Syndicat Local SPS de l'EPSNF



# Syndicat Pénitentiaire des Surveillants non-gradés

## Et si on en parlait ?



Il y a un **tabou** dans notre Administration qui ne doit plus en être UN : l'interdiction des téléphones portables pour le personnel.

En effet, il est formellement interdit à tout surveillant pénitentiaire de faire usage de son téléphone, même durant ses pauses en service de nuit.

Sans doute pour lutter contre le trafic. Mais qu'en est-il réellement ?

Lors d'une interview pour *BFM* cette année, un syndicaliste reconnu a affirmé qu'à la M.A. de Fleury « *entre 50 et 100 appareils [étaient] interceptés tous les mois* ». A Nantes, en octobre 2022, le nombre de téléphones saisis depuis le début de l'année s'élevait déjà à 500. Même les petites structures ne sont pas épargnées (14 téléphones pour sept cellules lors d'une fouille surprise en avril dernier à la M.A. de Périgueux).

Il existe plusieurs façons de faire entrer un téléphone en prison : projections, drones, personnels ou intervenants complices... Quant aux téléphones de la marque *SimValley*, ils contiennent si peu de métal qu'ils ne sont pas détectés par les portiques ! Il est donc établi que l'interdiction du téléphone pour les surveillants ne tient pas pour ce seul motif.

L'article 1121-1 du Code du travail stipule : « *Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives des restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.* ». De facto, pouvoir consulter son téléphone en temps de pause ne nuit en rien à la qualité du travail fourni par le surveillant.

Par conséquent, ce qui n'est rien d'autre qu'une discrimination doit cesser : dans quel autre métier un salarié a-t-il l'interdiction d'utiliser son téléphone personnel durant ses pauses ???



## Et maintenant, on fait quoi ?

Dans notre établissement, une soixantaine de téléphones sont autorisés par l'Administration : cadres pénitentiaires, hospitaliers, médecins (sans compter ceux que l'on ne connaît pas, et qui ne font que passer...) Alors même que tous disposent déjà d'un DET, d'un téléphone fixe et d'un ordinateur connecté à l'Internet !

Être multi-connecté serait donc un signe de pouvoir ???

Par ailleurs, avec la mise en place de la catégorie B et des surveillants-adjoints, quid des problèmes de recrutement quand les potentiels candidats sauront que le téléphone est totalement interdit ?

Qu'il soit assermenté ou non, la confiance en son personnel devrait toujours être de mise.

Par conséquent, le SPS de l'EPSNF souhaite que le personnel pénitentiaire, ici comme ailleurs, puisse disposer de son téléphone en service de nuit (en salle de repos) et que le personnel médical puisse consulter son téléphone mobile pendant ses pauses au vestiaire...

Copies à :  
Personnel de l'EPSNF  
Syndicat National SPS  
DI Paris

18/09/23

**SPS 100% Surveillants**

**FGAF**

Fédération Générale Autonome des fonctionnaires